



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le rôle général de perception pour l'année 2025 est déposé au bureau de la soussignée, au 260 rue de l'Église, Napierville, conformément à l'article 1007 du Code municipal et qu'elle procédera à l'envoi des comptes de taxes le 15 février 2025.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce onzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq.

Julie Archambault
Directrice Générale &
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, en conformité avec le règlement relatif aux avis publics, entre 16h00 et 17h00, ce onzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, j'ai signé ce onzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq.

Julie Archambault
Directrice Générale &
Greffière-trésorière